

Commune de Soufflenheim

67620 - TEL 03.88.05.79.30 - FAX 03.88.86.76.50



Avis de marché

Fourniture de produits et matériels d'entretien

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Accord-cadre à bons de commande passé en application des articles R2162-2 et R2162-4 du Code de la commande publique.

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de SOUFFLENHEIM – 15 Grand'Rue – CS 30603 – 67620 SOUFFLENHEIM CEDEX

Tél. : 03 88 05 79 30 – Fax : 03 88 86 76 50

Courriel : mairie.soufflenheim@wanadoo.fr

Code NUTS : FRF11

Adresses internet : Adresse principale : <http://www.mairie-soufflenheim.fr/>
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.e-marchespublics.com/>

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.e-marchespublics.com/>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre type : commune.

I.5) ACTIVITE PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) ETENDUE DU MARCHE

II.1.1) Intitulé : Fourniture de produits et matériels d'entretien

II.1.2) Code CPV principal : 39830000-9 (Produits de nettoyage)

II.1.3) Type de marché : Fournitures courantes et de services

II.1.4) Description succincte : Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de produits et matériels d'entretien

II.1.6) Information sur les lots : Lot unique

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Fourniture de produits et matériels d'entretien

II.2.2) Codes CPV additionnels :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRF11

Lieu principal d'exécution : 67620 SOUFFLENHEIM

II.2.4) Description des prestations

Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de produits et matériels d'entretien. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 01/01/2021 (ou de la date de notification si elle est postérieure) et jusqu'au 31/12/2021. Il est reconductible 3 fois par tacite reconduction, sans pouvoir dépasser une durée totale de 4 ans (jusqu'au 31/12/2024). Le montant minimum annuel est de 10 000,00 € HT et le montant maximum annuel est de 30 000,00 € HT.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions : DC1 Déclaration du Candidat ; DC2 Déclaration de la Candidature ; Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.

III.1.2) Capacité économique et financière

Documents énoncés au règlement de la consultation.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Documents énoncés au règlement de la consultation.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure : Procédure ouverte.

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des offres : Jeudi 21 janvier 2021 à 12h00.

IV.2.4) Langue pouvant être utilisée dans l'offre : Français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 90 jours (A compter de la date limite de réception des offres).

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La transmission des plis ne pourra se faire que par voie électronique sur le profil d'acheteur. Les modalités de transmission des plis par voie électronique sont définies dans le règlement de la consultation.

VI.4) PROCEDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : la juridiction compétente pour l'examen des recours est le tribunal administratif de Strasbourg, 31 avenue de la Paix 67000 Strasbourg, courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

VI.4.3) Voies et délais de recours des candidats :

- référé précontractuel contre la présente procédure de passation : devant le président du tribunal administratif, avant la signature de l'accord-cadre dans les conditions énoncées aux articles L.551-1 à L.551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative,
- référé contractuel contre la présente procédure de passation : devant le président du tribunal administratif, après la signature de l'accord-cadre dans les conditions énoncées aux articles L.551-13 à L.551-23, et aux articles R.551-7 à R.551-10 du Code de justice administrative,
- recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat : le juge administratif doit être saisi dans un délai de deux mois suivant l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : Mercredi 16 décembre 2020.